



**C O N S E I L G É N É R A L**  
**DE LA**  
**COMMUNE DE PESEUX**

**Séance extraordinaire du 20 septembre 2018**  
**à 19h30 à la Maison de Commune**

<b>Président</b>	:	Monsieur Roger Mühlethaler
<b>Conseillers généraux présents</b>	:	<b>31</b>
<b>Conseillers généraux excusés</b>	:	<b>9</b> Messieurs Sébastien Brunet, Georges Jourdain, Jean-Marie Lehmann, N'Jo Moubiala et Mesdames Sandra Ducommun, Françoise Ferrari, Janine Glauser, Anastasia Marulli et Evelyne Rouvinez
<b>Conseillère générale absente</b>	:	<b>1</b> Madame Christiane Hofer
<b>Siège vacant</b>	:	<b>0</b>
<b>Conseillers communaux présents</b>	:	<b>5</b>
<b>Appel début séance</b>	:	<b>31</b> présents <b>9</b> excusés <b>1</b> absente

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

Il profite de saluer également le retour de Monsieur Alex Valladares Yopez et fait part de la validation de son élection :

Arrêté du Conseil communal du 6 août 2018 proclamant Monsieur Alex Valladares Yopez, présenté par le groupe Ensemble à Gauche, élu Conseiller général, en remplacement de Monsieur Samuel Nussbaumer ainsi que les proclamation du 6 août 2018 et validation du 20 août 2018 de son élection par le Conseil communal.

**Correspondance :**

Courrier de Monsieur Samuel Nussbaumer du 6 juillet 2018.

Suite à son départ pour le canton du Valais, Monsieur Samuel Nussbaumer (EAG) démissionne avec effet immédiat du Conseil général, ainsi que des commissions des règlements et statuts, de la salubrité et de la police du feu.

Email de Madame Adia Rita Schaer Müller du 10 juillet 2018.

Pour des raisons personnelles, Madame Adia Rita Schaer Müller (EAG) démissionne avec effet immédiat de la commission de la police du feu.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, annonce que l'ordre du jour est modifié suite au dépôt de deux questions du groupe Ensemble à Gauche, la première concernant l'accueil des nouveaux citoyens et la deuxième traitant du soutien aux comités de campagne dans le cadre du vote sur la fusion des communes.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

**Ordre du jour**

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 juin 2018.
- 2) Nomination d'un membre au Bureau du Conseil général, en remplacement de Monsieur Samuel Nussbaumer (EAG), démissionnaire.
- 3) Nomination d'un membre à la commission de police du feu, en remplacement de Monsieur Samuel Nussbaumer (EAG), démissionnaire.

- 4) Nomination d'un membre à la commission des règlements et statuts, en remplacement de Monsieur Samuel Nussbaumer (EAG), démissionnaire.
- 5) Nomination d'un membre à la commission de salubrité, en remplacement de Monsieur Samuel Nussbaumer (EAG), démissionnaire.
- 6) Nomination d'un membre à la commission de police du feu, en remplacement de Madame Adia Rita Schaer Müller (EAG), démissionnaire.
- 7) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adhésion de la Commune de Peseux au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL).
- 8) Question du groupe EAG concernant "l'accueil des nouveaux citoyens".
- 9) Question du groupe EAG concernant "le soutien aux comités de campagne dans le cadre du vote sur la fusion des communes".
- 10) Informations du Conseil communal.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, demande le vote de l'ordre du jour modifié tel qu'il a été lu.

**Monsieur Michele Barone** (PLR) prend la parole et signale qu'il manque les deux scrutateurs pour cette séance.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, remercie les deux scrutateurs qui prennent alors place, soit Madame Elisabeth Moser (EAG) et Monsieur Yves Moosmann (PVL).

Le vote peut alors se dérouler.

L'ordre du jour, tel qu'annoncé, est accepté par 30 voix à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

## 1) **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 28 JUIN 2018**

**Madame Patricia Sörensen** (EAG) signale qu'en page 2, sous l'intervention de Madame Elisabeth Moser, deuxième ligne du quatrième paragraphe, il est indiqué le "parti "Ensemble à Gauche, alors qu'il s'agit d'un groupe.

**Monsieur Patrice Neuenschwander** (EAG) indique pour sa part qu'en page 10, sous son intervention, deuxième ligne, il faut ajouter "d'entrée", soit "(...) *dans ce débat d'entrée en matière (...)*".

Il est pris note de ces deux corrections et, sans autre remarque, le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018 est accepté par 30 voix à l'unanimité, avec remerciements à sa rédactrice.

**2) NOMINATION D'UN MEMBRE AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR SAMUEL NUSSBAUMER (EAG), DEMISSIONNAIRE**

**Madame Patricia Sörensen**, au nom du groupe EAG, propose Monsieur Alex Valladares Yopez.

Sans autre proposition, Monsieur Alex Valladares Yopez (EAG) est élu tacitement membre du Bureau du Conseil général.

A cet instant, Monsieur Alex Valladares Yopez (EAG) prend alors place comme scrutateur, en remplacement de Madame Elisabeth Moser, laquelle reprend sa place dans l'hémicycle.

**3) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE POLICE DU FEU, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR SAMUEL NUSSBAUMER (EAG), DEMISSIONNAIRE**

**Madame Patricia Sörensen**, au nom du groupe EAG, prend la parole.

Ce point de l'ordre du jour qui semble anodin a donné lieu à quelques discussions dans notre groupe quant à la pertinence de conserver, dans une commune de la taille de Peseux, une telle fonction effectuée par Monsieur et Madame tout le monde, car nous ne sommes évidemment pas des spécialistes. Dans les grandes communes, il s'agit de professionnels et certains de nos membres s'interrogeaient sur la responsabilité qui pourrait être la leur si un sinistre se déclarait après leur visite.

Le groupe Ensemble à Gauche trouve que ce serait bien de mettre ce sujet à l'ordre du jour. De plus cette commission demande pas mal d'investissements en temps et compétences.

Néanmoins, pour cette place, le groupe Ensemble à Gauche propose Monsieur N'Jo Moubiala.

Sans autre proposition, Monsieur N'Jo Moubiala (EAG) est élu tacitement membre de la commission de police du feu.

4) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES REGLEMENTS ET STATUTS, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR SAMUEL NUSSBAUMER (EAG), DEMISSIONNAIRE

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, propose Monsieur Alex Valladares Yopez.

Monsieur Thierry Müller (PLR) intervient et demande s'il y a des personnes compétentes pour cette commission.

Il lui est répondu, par le groupe Ensemble à Gauche, que Monsieur Alex Valladares Yopez est juriste.

Sans autre proposition, Monsieur Alex Valladares Yopez (EAG) est élu tacitement membre de la commission des règlements et statuts.

5) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE SALUBRITE, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR SAMUEL NUSSBAUMER (EAG), DEMISSIONNAIRE

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, propose Madame Elisabeth Moser.

Sans autre proposition, Madame Elisabeth Moser (EAG) est élue tacitement membre de la commission de salubrité.

6) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE POLICE DU FEU, EN REMPLACEMENT DE MADAME ADIA RITA SCHAEER MÜLLER (EAG), DEMISSIONNAIRE

Monsieur Alex Valladares Yopez, au nom du groupe EAG, propose Madame Patricia Sörensen.

Sans autre proposition, Madame Patricia Sörensen (EAG) est élue tacitement membre de la commission de police du feu.

7) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A L'ADHESION DE LA COMMUNE DE PESEUX AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SECURITE CIVILE DU LITTORAL NEUCHATELOIS (SSCL)

Monsieur Pierre Fahrni, au nom de la commission de la police du feu, donne lecture de son rapport.

La commission a été réunie à l'invitation du Conseil communal le jeudi 13 septembre à 19h00.

Le Conseil communal nous a informés et a ouvert la discussion des tenants et aboutissants du rapport et du règlement général concernant le Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) du 26 juin 2018.

Nous avons obtenu réponses à nos questions et les membres présents de la commission du feu recommandent à l'unanimité l'acceptation du rapport et de l'arrêté.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin, au nom de la commission financière, indique que, dans sa séance du 13 septembre 2018, celle-ci a évalué le rapport et l'arrêté.

Les commissaires ont posé différentes questions afin de s'assurer que la structure proposée représenterait une amélioration pour notre commune. Nous avons reçu une réponse claire concernant l'aspect financier, puisque le coût actuel de CHF 360'000.00 devrait descendre à CHF 232'820.00. Cette économie résultera avant tout d'une diminution des infrastructures en hommes, matériel et locaux qui semblent avoir été pléthoriques jusqu'ici. L'unanimité des délégués

des 16 communes à soutenir cette restructuration nous laisse espérer que la nouvelle structure répondra de manière adéquate aux besoins, mais seule l'expérience nous permettra d'avoir une réponse objective à ce sujet.

Dans la discussion, nous avons relevé aussi que le découpage des régions pour le service d'ambulances étant le même, il semblerait judicieux à terme d'inclure cette prestation aux tâches du syndicat.

Globalement la nouvelle structure proposée est donc apparue sensée et logique aux commissaires qui, à l'unanimité, vous proposent donc d'accepter le rapport et l'arrêté correspondant.

Enfin, la discussion a débordé quelque peu et la question du fonctionnement de milice de la Police du feu et de la responsabilité des commissaires a été posée. Cette question pourrait être reprise et un avis de la commission concernée serait certainement bienvenu.

**Madame Mireille Tissot-Daguette**, au nom du groupe PVL, signale que, après lecture et étude du dossier, son groupe trouve que ce syndicat unique réunissant les pompiers et la protection civile est une bonne idée.

Un seul découpage territorial et réunir deux acteurs qui peuvent être menés à collaborer plus d'une fois ensemble nous paraissent tout à fait judicieux.

De plus, suite à la séance du 30 août, invités par le Syndicat intercommunal des sapeur-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois, nous avons pu connaître la nouvelle vision de la gestion des pompiers.

Le groupe Vert'libéral est enthousiaste face à cette nouvelle gestion qui, dans les grandes lignes, fera diminuer le nombre de pompiers professionnels et augmenter le rôle des pompiers volontaires, permettant de faire des économies sans diminuer les prestations.

Dans cette séance, il a été annoncé que le budget alloué par le syndicat ne pourra être dépassé. Malheureusement, nous n'avons rien trouvé de tel dans le règlement du nouveau syndicat (SSCL) que nous avons reçu.

Après les déboires du Syndicat de la patinoire, nous aurions voulu en savoir plus sur le dépassement du budget.

En conclusion, le groupe Vert'libéral acceptera le rapport et l'arrêté dans son ensemble.

**Monsieur Patrick Arranger**, au nom du groupe PLR, signale que ce dernier recommande d'accepter le vote de principe relatif à l'adhésion de la Commune de Peseux au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL).

Cette solution offre un compromis équilibré entre les prestations et le coût annoncé.

Sur le fond et malgré tout, cette nouvelle structure est la suite logique aux décisions et efforts consentis pour regrouper et réorganiser les Centres de secours et de renforts du Littoral.

Le PLR reste toutefois préoccupé par la façon dont le projet initial a été mené et la façon dont le nouveau projet sera conduit.

Pour information, le dernier et premier rapport de la commission financière du SDIL datant du 20 mars 2018 fait mention d'économies prometteuses malgré le fait que tout n'est pas encore comptabilisé et que des nouveaux véhicules sont en cours d'acquisitions.

La mise en place fastidieuse et désordonnée a dû et continue à faire face à de nombreux problèmes de coordination, d'organisation, de communication et la maîtrise des coûts n'est pas encore confirmée.

En réalité, il est encore trop tôt pour faire un bilan exhaustif de la mise en place du Syndicat actuel.

Nous restons toutefois inquiets car bâtir une structure qui se doit d'être solide sur des fondations peu sûres, promet difficilement un résultat sans fissures.

Selon ce rapport, il faut savoir que l'excès des charges sera ventilé directement sur les communes membres du syndicat et les économies reversées au bénéfice de Neuchâtel.

De ce fait, nous vous rendons attentifs au fait que la maîtrise des coûts devra faire l'objet d'un suivi régulier et consciencieux.

**Madame Patricia Sörensen**, au nom du groupe EAG, annonce que son groupe s'est penché avec intérêt dans l'étude de ce rapport.

Sa pertinence nous est immédiatement apparue.

En effet, les avantages du choix des communes du Littoral nous montrent que nous gagnerons en efficacité tout en gérant les finances avec rigueur. C'est une évidence !

L'autonomie des communes se réduit comme peau de chagrin. La gestion des communes est devenue plus complexe au fil des ans.

C'est donc en respectant ce souci d'efficacité que nous voterons le rapport et l'arrêté qui lui est joint.



**Monsieur Thierry Müller** (PLR) a une question.

Madame Mireille Tissot-Daguette a parlé, auparavant, d'une séance du 30 août. Qui était invité à cette dernière ? Je n'en ai pas entendu parler.

**Madame Mireille Tissot-Daguette** (PVL) lui répond.

Nous avons reçu une convocation, sauf erreur au début du mois de juillet, de la part du Conseil communal de Peseux pour deux personnes par groupe politique pour assister à cette séance d'information à laquelle toutes les communes de l'ancien syndicat et du nouveau syndicat étaient invitées.

**Monsieur Roger Poirier**, Conseiller communal, confirme.

Effectivement, la convocation a été adressée à chaque groupe qui devait déléguer deux personnes. Pour seize communes, il ne pouvait y avoir seize législatifs au complet, à Marin, pour assister à cette séance d'information.

Je ne peux que regretter si cela ne s'est pas déroulé ainsi.

J'aimerais aussi apporter une précision par rapport au coût du déficit. Celui-ci sera toujours comblé par la Ville de Neuchâtel qui sera engagée par un contrat de prestations de 2019 à 2022 pour un montant fixe. Si le nouveau syndicat ne reste pas dans le budget, ce sera la Ville de Neuchâtel qui paiera ce déficit.

Par contre, si les communes auront été trop facturées, il sera remboursé 50% aux communes et 50% à la Ville de Neuchâtel.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, sans autre discussion, fait voter le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 30 voix à l'unanimité.

L'arrêté est accepté par 29 voix pour et 1 voix contre.

**Monsieur Patrick Auderset** (PLR) précise qu'il s'est abstenu pour le vote du rapport alors que sa voix a été comptée.

**Monsieur Thierry Daenzer**, Administrateur, demande une clarification, à savoir si Monsieur Auderset s'est aussi abstenu lors du vote de l'arrêté. Il lui est répondu par l'affirmative.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, rectifie alors le résultat du vote.

Le rapport est accepté par 29 voix.

L'arrêté est accepté par 29 voix.

8) **QUESTION DU GROUPE EAG CONCERNANT "L'ACCUEIL DES NOUVEAUX CITOYENS"**

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, lit le texte de cette question.

*"Nous avons eu la bonne surprise d'apprendre que la manifestation pour l'accueil des nouveaux citoyens a été organisée et celle-ci aura lieu ce vendredi 21 septembre 2018.*

*Nous sommes d'autant plus satisfaits que cet accueil des nouveaux citoyens ait lieu puisque nous avons déposé une motion il y a quelques mois.*

*En lien avec cette manifestation, nous aurions une question : qui sont les citoyens concernés par cette manifestation ?*

*Si des citoyens arrivés en avril 2017 rentraient des vos critères, il y a malheureusement des oubliés.*

*Si tel est le cas, il faudrait trouver un moyen plus fiable afin de ne pas oublier de convier les nouveaux citoyens à leur fête.*

*Pour le groupe Ensemble à Gauche*

*Sylviane Sauser"*

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, demande à Madame Sylviane Sauser (EAG) si elle souhaite compléter; ce n'est pas le cas.

**Monsieur Roger Poirier**, Conseiller communal, prend alors la parole.

Nous avons étudié votre question qui nous est parvenue il y a quelques jours et avons contrôlé.

Je vous rappelle toutefois qu'il ne s'agissait pas d'une motion déposée par le groupe Ensemble à Gauche. En effet, le Conseil communal avait préalablement décidé d'organiser cette manifestation et l'avait fixée au 21 septembre 2018. Suite à cette information donnée par le Conseil communal, lors de la séance du Conseil général du 15 décembre 2017, la motion avait alors été retirée.

Les critères pour déterminer les nouveaux citoyens ont été les suivants : ce sont ceux qui sont arrivés dans notre commune entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 30 juin 2018. Donc si quelqu'un est arrivé en avril 2017, il devrait être convoqué.

Ce sont exclusivement les chefs de familles qui sont ciblés. Le système du Contrôle des habitants ne permet de cibler qu'une personne par ménage.

Enfin, une personne ayant déjà habité à Peseux par le passé ne sera pas sélectionnée. Si une personne habite chez un autre citoyen, elle ne pourra pas non plus être ciblée pour des raisons techniques. Le programme informatique actuellement ne le permet pas. Nous sommes par ailleurs en discussion auprès du CEG afin de trouver une parade.

En ce qui concerne Madame Rouvinez, nous avons la copie de sa lettre d'invitation, datée du 31 mai dernier.

9) QUESTION DU GROUPE EAG CONCERNANT "LE SOUTIEN AUX COMITES DE CAMPAGNE DANS LE CADRE DU VOTE SUR LA FUSION DES COMMUNES"

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, lit le texte de cette question.

*"Lors de la campagne de votation sur la fusion des communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin, au printemps 2016, le Conseil communal avait alloué une somme de CHF 5'000.00 à chacun des comités qui s'étaient constitués pour ou contre ce projet. Nous avons récemment appris que le Conseil communal avait décidé de réitérer cette opération en vue de la prochaine votation sur la fusion quand bien même personne ne l'avait demandé et que nous n'avons connaissance de la constitution que du comité de campagne en faveur de la fusion.*

*Le règlement général de la Commune de Peseux du 6 novembre 1970 définit de manière claire les compétences des autorités. Il attribue au Conseil général, en son article 18 alinéa 6, la compétence explicite de veiller à la bonne gestion des biens de la Commune (...), ainsi qu'à la bonne marche des services publics.*

*Par ailleurs, en son article 71, le même règlement fait obligation au Conseil communal de convoquer la commission financière afin de lui permettre d'examiner les projets du Conseil communal entraînant "de nouveaux engagements financiers ou de nouvelles dépenses".*

*Dans ce contexte, il nous apparaît alors que le Conseil communal doit d'abord soumettre son projet à la commission financière puisqu'il s'agit d'une nouvelle dépense. En effet et en premier lieu, le soutien répété (deux scrutins ordinaires*

*immédiatement successifs) du Conseil communal à des groupements d'intérêts en vue d'une votation communale introduit la pratique d'une nouvelle dépense pérenne qui doit être soumise à la commission.*

*Par ailleurs et en second lieu, le cumul de ces deux dépenses immédiatement successives atteint la limite de compétence du Conseil communal. Si tel n'était pas le cas, rien n'empêcherait en effet le Conseil communal de répéter à l'infini une dépense entrant dans les limites de ses compétences financières, entraînant une dépense pérenne largement supérieure à ses limites de compétences financières.*

*Enfin et en troisième lieu, la soumission de cette dépense au Conseil général, respectivement à sa commission financière étant explicitement prévue par le règlement communal, le Conseil communal y est contraint. En passant outre, le Conseil communal commettrait une irrégularité qui ne manquerait pas d'attirer l'attention du Service des communes.*

*Cela dit, nous trouvons pour le moins curieux que le Conseil communal veuille une nouvelle fois soutenir financièrement les comités de campagne. C'est une maladresse pour ne pas dire une faute politique dans la mesure où un exécutif est appelé à observer une grande retenue dans les campagnes de votation. A-t-on déjà vu le Conseil d'Etat ou le Conseil fédéral subventionner des comités d'initiative et leurs opposants ? La réponse est clairement non. Et, dans le cas qui concerne le projet de fusion, c'est encore pire, si je puis dire, puisqu'il s'agit plutôt d'un référendum obligatoire.*

*Voici donc notre question : le Conseil communal a-t-il conscience que son geste, aussi généreux soit-il, n'est pas de nature à créer un climat serein en vue de la prochaine votation ?*

*Pour Ensemble à Gauche*

*Eric Augsburger"*

Monsieur Eric Augsburger (EAG) ne demande pas la parole.

**Monsieur Michel Rossi**, Conseiller communal, fait une remarque.

C'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance de cette question du groupe Ensemble à Gauche.

Toutefois, je vois qu'elle est arrivée très tard, 5 minutes avant l'ouverture de cette séance du Conseil général !

Je me réfère au dernier paragraphe de cette question, soit :

*"Voici donc notre question : le Conseil communal a-t-il conscience que son geste, aussi généreux soit-il, n'est pas de nature à créer un climat serein en vue de la prochaine votation ?"*

Oui, Mesdames et Messieurs, c'est pour qu'il y ait un climat serein que le Conseil communal a décidé d'octroyer CHF 5'000.00 aux partisans et aux opposants.

Je ne peux rien vous dire de plus, pour la simple raison que le Conseil communal ne s'est pas penché sur cette question puisque, comme je vous l'ai dit, nous ne l'avons reçue que 5 minutes avant le début de cette séance.

En effet l'article 35 du règlement général de la commune de Peseux stipule ceci :

*"Tout membre du Conseil général a le droit de poser une question sur un objet quelconque ne figurant pas à l'ordre du jour. Elle doit être déposée par écrit avant l'ouverture de la séance. Si la question s'adresse au Conseil communal, ce dernier n'est tenu de répondre que s'il le juge utile."*

Nous répondrons au prochain Conseil général.

## 10) INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

**Madame Nicole Mühlethaler**, Conseillère communale, prend la parole pour deux informations.

Je reviens tout d'abord sur la question posée par Madame Schaer, lors de la dernière séance du Conseil général, concernant les sentiers didactiques.

En effet, un chemin didactique ainsi qu'une brochure "Parcours forestier d'enseignement" ont été élaborés en mars 1994, il y a donc 24 ans, par l'ingénieur-forestier de l'époque, Monsieur Milan Plachta, et notre ancien garde forestier, Monsieur Jean-François Pochon.

Une mise à jour de ce document a été effectuée en été 2008. En effet, depuis lors, la forêt ayant fait son chemin pour une raison de martelage (jeune forêt, repeuplement), certains postes n'existent plus ou n'ont plus lieu d'être là où ils sont situés.

Monsieur Patrick Ginggen, notre garde-forestier actuel, en collaboration avec le groupe animation forêt, s'est mis au travail pour la rénovation de ce parcours, ainsi que de la brochure. Le terme de ce travail est prévu en 2019.

Quant à la deuxième information, je vous rappelle l'organisation, pour la deuxième année consécutive, de la soirée de la St-Nicolas, sur le parking de la Maison de Commune.

Elle aura lieu cette année le mercredi 5 décembre, de 17h00 à 20h00. Un doodle vous sera envoyé à la fin du mois d'octobre.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, communique trois informations.

### 1. Rentrée des classes

Le Conseil communal était soucieux de savoir comment s'était déroulée la rentrée des classes en 7<sup>e</sup> primaire des enfants déplacés dans les autres collèges du Centre de La Côte, suite à la fermeture d'une classe aux Guches. Heureusement, on nous signale que cette rentrée s'est tout à fait bien passée, les enfants sont contents et le retour des enseignants est positif.

Comme prévu, la Commune de Peseux a mis en place un patrouilleur au passage piétons à l'arrêt de bus du Vignoble, pour les enfants qui reviennent de l'école en bus depuis le collège des Safrières.

Quant à l'accueil parascolaire des élèves, nous n'avons pas non plus connaissance de problèmes liés au déplacement. Par ailleurs, 7 élèves de Peseux fréquentent l'accueil parascolaire du Tipi à la rue Varnoz 1, opéré par la Ville de Neuchâtel, tous âges confondus.

### 2. Chantier des Placeules

Celui-ci avance largement comme prévu. La réfection du souterrain de la partie sud est dans l'essentiel complétée. Ce sera maintenant le tour à la réfection du souterrain de la partie nord qui, comme le sud, sera faite en deux parties, est et ouest, tout en assurant dans la mesure du possible l'accessibilité en voiture pour les riverains. Si cet accès est interrompu, les personnes concernées peuvent obtenir un permis de stationnement pour la période en question.

J'ajoute que le chantier est prévu d'être terminé dans l'essentiel à fin novembre.

Une liaison de mobilité douce sera établie qui reliera à terme la rue des Placeules à la gare de Corcelles-Peseux. Dans l'immédiat, la liaison entre la rue des Placeules et la RC 174 sera aménagée pour que les piétons et les vélos puissent passer de manière convenable, sans toutefois ouvrir de passage pour les voitures. Le domaine public sera utilisé à cet effet, de manière conforme. Une fois la RC 174 refaite, ce qui est prévu pour 2019, nous aurons donc une nouvelle liaison cyclable transversale, ce qui représentera une étape d'amélioration de la mobilité cyclable sur le territoire de Peseux. D'autres améliorations dans la mobilité en général suivront dans les prochaines années, notamment dans le cadre du projet d'agglomération RUN de 3<sup>e</sup> génération.

Comme c'est l'habitude pour un tel chantier, les propriétaires et régies avaient

été invités à une séance d'information avant le début des travaux.

### 3. Prix de l'électricité

Le prix de l'électricité à Peseux a été fixé pour 2019. Il l'a été de manière à ce que le tarif pour l'acheminement, pour un ménage de taille moyenne, soit désormais le même dans toutes les communes alimentées par Eli10. L'énergie électrique fournie par Eli10 est très avantageuse sur le plan cantonal, nous avons donc une offre compétitive pour la population. Plus en détail, le tarif d'acheminement moyen calculé pour la catégorie moyenne H3-H4 a baissé par rapport à l'année 2018 de 10.20 cts/kWh à 9.30 cts/kWh tandis que le prix de l'énergie augmente de 6.20 cts/kWh à 6.50 cts/kWh pour les ménages, dû à l'évolution du marché. Pour une consommation H3, ce qui représente un appartement type de 4 pièces, le prix total par kWh pour l'offre standard baisse de 19.41 cts/kWh à 18.70 cts/kWh.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, clôt la séance après le contre-appel, l'ordre du jour étant épuisé.

Contre-appel :    31 présents  
                          9 excusés  
                          1 absente

La séance est levée à 20h15.

Le Président :                      La rédactrice :

R. Mühlethaler                      V. Niedermann